Retrait de plainte

Par margauux75

Bonsoir,
J'ai porter plainte contre quelqun pour agression physique et il y a un procès le 18 janvier. je souhaites retirer la plainte et que ce cauchemar s'arrête je me sens pas bien du tout je regrette d'avoir fait cela si j'avais su j'aurais fait une main courante, Y a t'-il une solution à ce problème car j'en suis malade je sais pas quoi faire et aller au procès me fait peur et je veux que tout s'arrête?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Doit-on comprendre que la personne que vous accusez vous menace ? ou son entourage fait pression ? Qu'entendez-vous par "cauchemar" ? Les forces de l'ordre doivent vous protéger.

Retirer votre plainte ne changera pas forcément les conséquences, car le procureur peut décider de poursuivre l'agresseur, même sans vous.

Prenez contact avec une association de victimes pour un soutien et des conseils adaptés.
3919 (violences conjugales) ou encore France Victimes [url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]

Par margauux75

Non c'est que maintenant que j'ai un cas de conscience.
Je veux arrêter cela moi. Je peux retirer ou pas?

Par yapasdequoi

Un cas de conscience ? Vous pouvez préciser ?
Soit il vous a agressé et il n'a pas d'excuse, soit c'est une fausse accusation...
Contactez l'association indiquée. C'est la meilleure approche pour vous.

Par margauux75

Ce n'est pas une fausse accusation.

Par margauux75

J'ai pas envie que ma nièce de 2 ans soit sans son père par ma faute

---
Par yapasdequoi

Vous préférez sans doute qu'elle vive avec un père violent qui ne maîtrise pas ses émotions... ?

Rien ne dit qu'il ira en prison. Il peut aussi avoir une injonction de soins (= obligation de suivre un traitement médical/psychologique), ce qui AU CONTRAIRE protègera votre nièce (et les autres personnes côtoyant cet homme violent)

Par janus2

Bonjour,
Vous avez tout à fait le droit de retirer votre plainte, voir :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16862]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16862[/url]
Mais dans le cas de plainte pour agression, le retrait entraine rarement la fin des poursuites, il y a forcément soupçon de pression sur la victime...

Par Henriri

Hello !

Margaux, les éventuelles conséquences de l'agression perpétrée par votre frère n'arriveront pas "par votre faute" mais "par SA faute"...

A+